

TP CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIERS URBAINS



385 heures minimum heures



Formation Inter

Prix sur
demande



Prérequis

- Avoir plus de 18 ans
- Le stagiaire doit maîtriser la langue française (lue et parlée) ainsi que les opérations mathématiques de base
- Le stagiaire doit être à jour de visite médicale effectuée par le médecin du travail pour la conduite des engins concernés



Effectifs

Maximum 12 personnes



Le public

Toute personne désirant acquérir le titre professionnel de conducteur de chantiers urbains



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation dans le cadre d'une situation de handicap lors de votre inscription. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

L'objectif de la formation



Être capable de

- Conduire une chargeuse sur pneus
- Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes
- Conduire une pelle hydraulique sur pneus



Modalité pédagogique

Formation en présentiel



La pédagogie utilisée

- Pratique réalisée dans notre chantier école avec mise en situation de chantier
- Mise à disposition permanente des engins de chantier utilisés
- Période de stage en entreprise
- Suivi pédagogique réalisé tout au long de la formation



Le profil de l'intervenant

- Formateur-expert en CACES® levage manutention, Sauveteur secouriste du travail qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité
- Formateur ayant une expérience de la conduite des engins et des travaux sur chantier

Les outils pédagogiques

- Salles de formation équipées, mise à disposition de matériel informatique et ressources documentaires
- Plateau technique dédié qui reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels ; conforme aux RC des TP et CQP
- Mise à disposition permanente des engins de chantier utilisés

Modalités et délais d'accès

- Avoir satisfait aux prérequis
- Modalités et délais d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail afin d'apporter une réponse en adéquation avec votre profil

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

- Evaluations en cours de formation
- Evaluation périodes d'application pratique
- Bilan de la période en entreprise
- Certification TP, CCP
- Délibération du jury sur la base : du dossier professionnel des résultats aux épreuves de la session d'examen, au questionnaire professionnel de la mise en situation professionnelle de l'entretien technique de l'entretien final
- Evaluation satisfaction - enquête de satisfaction stagiaire

Sanction visée

- TP Conducteur d'engins de chantiers urbains
- Titre de niveau 3
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 35824
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
- Date de décision d'enregistrement : 27/07/2021
- Date de fin d'échéance : 12/10/2026
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35824/>

Programme

Conduire une chargeuse sur pneus

- Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
- Conduire en sécurité une chargeuse sur pneus
- Travailler à proximité des réseaux
- Manutentionner des charges
- Déplacer, charger des matériaux avec un godet 4 en 1 multifonctions (Drott)

Conduire une pelle hydraulique sur pneus

- Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
- Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneus
- Travailler à proximité des réseaux
- Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré
- Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains

Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes

- Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
- Conduire en sécurité une petite pelle hydraulique sur chenilles
- Travailler à proximité des réseaux
- Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré
- Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains

Equivalence, passerelle, débouchés et poursuite d'étude

- Equivalence et passerelle : aucune
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Métiers visés :
 - Conducteur de pelle hydraulique sur chenilles
 - Conducteur de pelle hydraulique sur pneus
 - Conducteur de chargeuse sur pneus
 - Conducteur de chargeuses pelleteuses
- Suite de parcours :
 - Bac pro Maintenance des matériels option A matériels agricoles
 - Bac pro Maintenance des matériels option B matériels de construction
 - Bac pro Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
 - Bac pro Travaux publics, BP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières

Avertissement

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail : Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigées à l'article R. 4323-55

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : Il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés, de les habilitier, de leur remettre un carnet de prescription. Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension. Ce dispositif vient en complément de la réglementation anti-endommagement du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui fixe les exigences pour le dégagement des canalisations enterrées ; elles sont définies dans le fascicule 2 du Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux